HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

**RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT FACE AU N°202 ROUTE DE BORRE DU 26 JUILLET AU 26 AOUT 2021**

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande, réceptionnée en date du 20 juillet 2021, émanant de la Société VTPS, sise 5 rue de Marquise – Bât.9 à COLEMBERT (62142), qui sollicite la restriction de circulation et de stationnement, du lundi 26 juillet au jeudi 26 août 2021 inclus, face au n°202 Route de Borre à Hazebrouck, afin de faciliter des travaux d'adduction d'un client professionnel pour le compte d'ORANGE.

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE/VB/BD/CD/CM –402/2021

**ARRETONS**

Article 1
A compter du lundi 26 juillet jusqu'au jeudi 26 août 2021 inclus, la circulation sera restreinte face au n°202 Route de Borre à Hazebrouck. La vitesse sera limitée à 30km/heure.
En raison de travaux empiétant sur la chaussée, la circulation sera alternée manuellement.
Au-delà de cette date, charge à la Société VTPS de renouveler la demande d'arrêté.

Article 2
Le stationnement sera interdit au droit des travaux durant la même période.
Tout stationnement de véhicule en violation du présent arrêté sera considéré comme gênant, et sera susceptible d'entrainer une verbalisation en vertu des textes en vigueur ainsi qu'une possible mise en fourrière du véhicule concerné. (article R417-10 du code de la route).

Article 3
- La signalisation, le maintien et l'affichage seront mis en place par la Société VTPS sous son entière responsabilité
- Le présent arrêté doit être affiché et visible sans interruption
- L'entreprise est chargée de conserver la voirie propre

**Ces dispositifs doivent être installés 48 heures à l'avance et rester en place pendant toute la durée des travaux.**

C. D.

Hôtel de Ville - B.P. 70189 - 59524 HAZEBROUCK Cedex - Tél. 03 28 43 44 45 - Télécopie 03 28 40 78 66

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Article 4
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à :

- M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, ddsp59-csp-hazebrouck-boe@interieur.gouv.fr
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck : circulation.g1@sdis59.fr
- La Direction des Services Techniques Municipaux,
- La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
- La Direction Générale des Services du SMICTOM, nhembert@ville-hazebrouck.fr, aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr, sdebergh@ville-hazebrouck.fr,agressier@ville-hazebrouck.fr mingelaere@ville-hazebrouck.fr,abigan@ville-hazebrouck.fr, olivia.ple@veolia.com , arnaud.verhas@esterra.fr, yannick.lepretre@veolia.com ,
- Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,
- Le Service de la Communication, communication@ville-hazebrouck.fr, mverscheure@ville-hazebrouck.fr
- M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK, fabien.parmentier@laposte.fr
- VEOLIA propreté - 59270 STRAZEELE,yannick.lepretre@veolia.com,franck.lefebvre2@veolia.com
- M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail exploitation@arcenciel1.fr, contact@arcenciel1.fr
- Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : gardes@ville-hazebrouck.fr
- Société VTPS : 5, rue de Marquise – Bât. 9 à COLEMBERT (62142)
  Tél : 03.21.30.01.72 - Mail : samuel.vanstrazeele@sfr.fr pour affichage

Pour exécution en ce qui les concerne.

Hazebrouck, le 20 juillet 2021

**Pour Le Maire,**

**« Par délégation »**
L'Adjoint délégué aux travaux, à la régie des eaux, aux finances, aux ressources humaines et au bien-être au travail

MAIRIE D'HAZEBROUCK SERVICES TECHNIQUES (NORD)

**Philippe GRIMBER**

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire